

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ****SEANCE EN DATE DU 29 JANVIER 2026****Présents :** 60**Votants :** 69**Pouvoirs :** 9 (cf. liste annexe)**Secrétaire de séance :** Michel BEAULATON**Date de la convocation du Conseil de Communauté :** 22 janvier 2026**Lieu de convocation du Conseil de Communauté :** Salle Multi-activités d'Arlanc

Délibération n°7

**AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DES BARTHES – DEMANDE DE DETR
POUR LES TRAVAUX PRÉALABLES**

Vu l'article 2334-33 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire du 30 novembre 2023 relatives à la stratégie de foncier économique menée par ALF et à la validation de l'avant-projet définitif de l'aménagement de la ZA des Barthes ;

M. le Président rappelle qu'il existe un problème de disponibilités en matière de foncier économique : moins de 2 ha disponibles sur tout le territoire d'ALF.

Afin de répondre aux besoins de développement des entreprises locales ou l'accueil de nouvelles entreprises, il est souhaitable de mener plusieurs projets : aménagement de la ZAE les Barthes, extension de la ZAE de Cunlhat, projet de Vertolaye, etc.

Concernant les Barthes, il s'agit de permettre de retrouver une réserve foncière de 8,7 ha à vocation économique. Plusieurs entreprises du territoire ont évoqué un intérêt à s'implanter sur le site, suite à une enquête réalisée en lien avec la CCI.

Cette opération complexe nécessite des travaux préalables : notamment l'implantation d'un tourne-à-gauche et l'enfouissement d'une ligne haute tension.

M. le Président indique que l'Etat et le Conseil départemental peuvent participer au financement de cette opération « Travaux préalables » ; la région finançant l'opération globale via le CPER.

Ainsi, il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux préalables dont :	511 000 €	Etat – DETR	150 000 €
- Enfouissement d'une ligne haute tension	175 000 €	Conseil départemental (TAG)	125 000 €
- Tourne à gauche (TAG)		Autofinancement	256 500 €
	336 000 €		
Maitrise d'oeuvre	20 500 €		
TOTAL	531 500 €	TOTAL	531 500 €

AR Prefecture

063-200070761-20260129-2026_01_29_07C-DE
Reçu le 06/02/2026

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver l'opération et le plan de financement présenté, afin de solliciter une subvention DETR ou tout autre dispositif de l'Etat s'y substituant à hauteur de 150 000 € (30 % des dépenses estimées dans l'avant-projet définitif avec un plafond à 150 000 €);
- d'autoriser M. le Président à prendre tous actes nécessaires pour permettre l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 6 février 2026